



Cucurbitacées

Avertissement No 03 – 5 juin 2014

- Situation générale.
- Chrysomèle rayée du concombre à surveiller dans les semis nouvellement émergés et les plantations.
- Collembole à surveiller dans les semis nouvellement émergés.
- Comment savoir si vos semences sont traitées à l'insecticide CRUISER® 5FS.
- Sommaire agrométéorologique.

SITUATION GÉNÉRALE

Pendant la période du 28 mai au 3 juin, les conditions sèches de la fin de semaine ont permis l'assèchement des sols et la poursuite des plantations et des semis de cucurbitacées. L'état d'avancement des travaux semble bon pour l'ensemble des régions. On rapporte quelques pertes de transplants à la suite d'épisodes de grands vents, mais rien de majeur.

Le sommaire agrométéorologique, en annexe, vous présente le tableau des précipitations et des degrés-jours cumulés pour chacune des régions.

CHRYSMÈLES RAYÉES DU CONCOMBRE

Dans les nouvelles plantations ou les champs récemment émergés, surveillez les chrysomèles rayées du concombre. Des collaborateurs des régions de Québec et de la Montérégie nous signalent la présence des premières chrysomèles. Les seuils de traitement sont déjà atteints dans quelques champs.

Dès l'émergence ou la plantation des cucurbitacées, on doit dépister les champs au moins 2 fois par semaine. Les semis nouvellement émergés de citrouilles, de courges d'hiver et de concombres, tout comme les jeunes transplants, sont très sensibles aux dommages de la chrysomèle rayée du concombre et au flétrissement bactérien, dont la chrysomèle est le vecteur de transmission.

Méthode de dépistage

Dépistez 5 sites de 5 plants répartis dans le champ (25 plants dépistés). Comptez les chrysomèles qui sont sur et près des plants. Les chrysomèles sont souvent situées sous les cotylédons et les feuilles ou dans les fissures du sol.

Seuils d'intervention suggérés pour 25 plants observés

- Lorsqu'on dénombre une moyenne de **0,5 chrysomèle/plant pour le cantaloup et le concombre**, qui sont particulièrement sensibles au flétrissement bactérien en début de croissance.
- Lorsqu'on dénombre une moyenne de **1 chrysomèle/plant, pour toutes les autres cucurbitacées.**
- **Si, par le passé, vos champs ont subi de lourdes pertes par le flétrissement bactérien dans les courges spaghetti, buttercup et kabocha**, nous suggérons d'intervenir au seuil de **0,5 chrysomèle/plant, lorsque les plants ont moins de 5 feuilles.** Ce nouveau seuil laisse davantage de temps aux producteurs pour réagir avant que la chrysomèle ne soit partout dans le champ et ait le temps de transmettre la bactérie responsable du flétrissement bactérien à d'autres chrysomèles et à de nombreux plants.



Chrysomèles rayées du concombre cachées sous les cotylédons de citrouille (à gauche) et dégâts séchés à la face supérieure des feuilles (à droite)

Méthode de contrôle

Le **SEVIN XLR PLUS** (matière active : carbaryl), du groupe 1A, s'avère encore une bonne option pour le contrôle de la chrysomèle rayée du concombre. De plus, deux insecticides du groupe 3 sont maintenant homologués contre la chrysomèle rayée du concombre : **MATADOR® 120 EC** et **WARRIOR®**. Ces deux insecticides ont la même matière active, soit le lambda-cyhalothrine. Le MATADOR® 120 EC est un concentré émulsifiable qui contient 120 g de lambda-cyhalothrine par litre alors que le WARRIOR®, une suspension de microcapsules, contient 122 g de matière active par litre. La toxicité relative des insecticides à base de pyréthriinoïdes, comme le MATADOR® 120 EC et le WARRIOR®, diminue à mesure que la température s'élève. À des températures supérieures à 25 °C, l'efficacité des pyréthriinoïdes peut être diminuée.

En production biologique, l'utilisation de filets anti-insectes, jusqu'à la floraison, offre une protection intéressante pour des surfaces restreintes. Peu de bio-insecticides sont disponibles contre la chrysomèle rayée du concombre. Le **SAFER INSECTICIDE CONCENTRÉ TROUNCE**, avec une concentration de 0,2 % de pyréthriines, n'est pas des plus efficaces, mais peut toutefois être utile.

Encore pour 2014, nous attendons sous peu l'homologation d'urgence du **PYGANIC™**, qui lui, contient 1,2 % de pyréthriines.

COLLEMOLES

Des collaborateurs des régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale mentionnent la présence de collembolles dans quelques sites où les semis sont au stade cotylédons. Ces insectes sont à surveiller de près, car si leur nombre est élevé dès l'émergence de la culture, un traitement insecticide peut être justifié. Cependant, une fois la première feuille déployée, il n'est plus nécessaire d'intervenir.

Les collembolles sont de petits insectes noirs ou bruns, pas plus gros qu'une mine de crayon, qui sautent lorsqu'on les dérange. On les retrouve à la face inférieure ou supérieure des cotylédons qu'ils grugent en forant de petits trous (criblures).

Il n'y a pas de seuil d'intervention connu, mais lorsque les criblures représentent plus de 30 % de la surface des cotylédons **et** que la première feuille n'est pas sortie, il est plus prudent de faire un traitement insecticide. Les traitements appliqués contre les chrysomèles seront également efficaces contre les collembolles.



Collembolles sur cotylédon de concombre de transformation



Dégâts faits par des collembolles sur les cotylédons d'une plantule de citrouille



Dégâts sur concombre de transformation

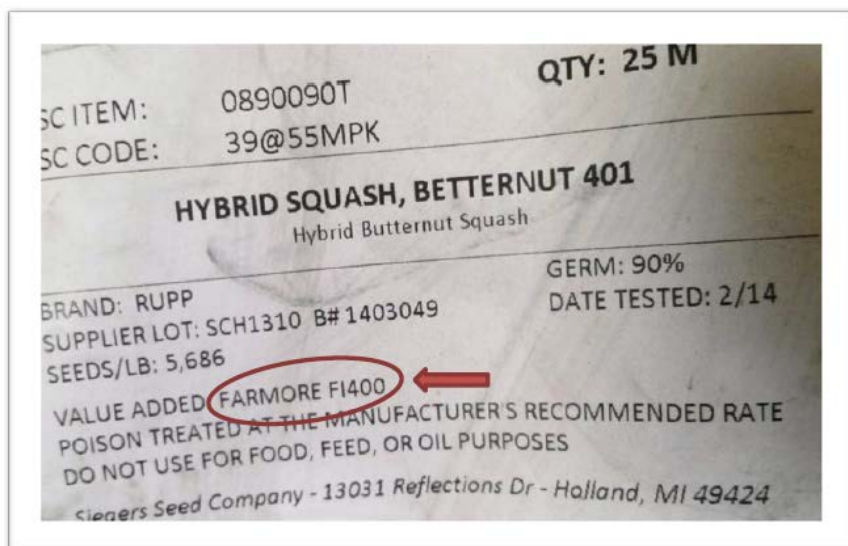
COMMENT SAVOIR SI VOS SEMENCES SONT TRAITÉES À L'INSECTICIDE CRUISER® 5FS

Si vos semences sont traitées à l'insecticide CRUISER® 5FS (matière active : thiaméthoxame), vos semis sont protégés de la chrysomèle, de l'altise et des collembolles jusqu'au stade 2 vraies feuilles, selon des données américaines. Ce traitement vous fait donc économiser au moins un premier traitement foliaire, qui s'avère souvent être le plus important.

Vérifiez l'étiquette des sachets de semence : si vous voyez la mention FARMORE FI400 inscrite, vos semences sont traitées au CRUISER en plus d'être additionnées de 3 fongicides.

Il peut arriver que seule la mention FARMORE se trouve sur l'étiquette. Dans ce cas, les semences sont traitées avec les 3 fongicides, mais ne sont pas additionnées d'insecticide.

Sur plusieurs sachets de semence, vous verrez la mention THIRAM; il s'agit d'un fongicide dont la matière active est le thirame et qui agit sur les champignons responsables des fontes de semis.



La mention FARMORE FI400 indique que la semence contient trois fongicides dont les matières actives sont le métalaxyl-M (APRON XL[®]), le fludioxonil (MAXIM[®] 4FS) et l'azoxystrobine (DYNASTY[®]) + l'insecticide CRUISER[®] 5FS.
 Photo : Cathrine Girard, agr. Dura-Club inc.



La mention FARMORE indique que seuls les trois fongicides sont présents.
 Photo : Cathrine Girard, agr. Dura-Club inc.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
 ISABELLE COUTURE, agronome – Avertisseuse
 Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
 Téléphone : 450 778-6530, poste 6123
 Courriel : isabelle.couture@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :
 Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 03 – Cucurbitacées – 5 juin 2014

Annexe 1

Généré le : 4 juin 2014

Sommaire agrométéorologique

Période du :
28 mai 2014 au 3 juin 2014

Station	Pour la période		Degrés-jours base 15 (À partir du 15 mai)			Précipitations (mm)		
	T. min. (°C)	T. max. (°C)	2014	Écart*	2013	Pour la période	Cumul (À partir du 30 avril)	
							2014	2013
Bas-Saint-Laurent								
Kamouraska (Saint-Denis)	1,0	23,0	8	8	7	2	51	200
Capitale-Nationale								
Château-Richer	3,0	27,0	16	16	13	17	100	252
Saint-François, I.O.	5,8	27,3	16	16	11	9	90	210
Centre du Québec								
Drummondville	7,4	29,5	40	36	47	15	105	185
Pierreville	5,5	30,5	44	38	40	22	127	166
Chaudière-Appalaches								
Charny	3,9	26,6	23	23	17	8	87	245
Estrie								
Coaticook	2,5	29,4	27	26	39	3	166	165
Lanaudière								
Saint-Jacques	4,5	29,1	35	32	41	37	168	132
L'Assomption	4,8	29,7	42	33	46	35	144	118
Laurentides								
Oka	6,5	29,6	36	29	40	30	201	142
Mirabel	4,2	28,3	33	28	40	30	153	122
Mauricie								
Saint-Thomas-de-Caxton	3,5	28,0	27	25	31	33	112	151
Montérégie-Est								
Farnham	6,0	30,2	39	32	56	26	158	219
Granby (M)	6,5	30,1	37	33	48	27	155	187
Saint-Hyacinthe-2	5,5	30,1	40	30	51	19	155	174
Montérégie-Ouest								
Sainte-Clotilde	2,8	29,3	31	21	52	30	169	148
Outaouais								
Angers	6,5	30,0	32	29	34	17	135	106

*Écart : Écart à la moyenne 1981-2010